



COMMISSION DES REGLEMENTS

PV n° 545

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 12/12/2022

Publiée le 15/12/2022

NOTE AU CLUB DE SAINT JEOIRE LA TOUR ES

Votre équipe U20 D1 étant en infraction au niveau du Statut des Educateurs, à compter de la reprise des compétitions de cette équipe, celle-ci sera sanctionnée d'un point ferme de retrait par match en championnat et d'une amende **tant que vous n'aurez pas régularisé votre situation.**

NOTE AU CLUB D'AMPHION CS

Votre équipe U15 D1 étant en infraction au niveau du Statut des Educateurs, à compter de la reprise des compétitions de cette équipe, celle-ci sera sanctionnée d'un point ferme de retrait par match en championnat et d'une amende **tant que vous n'aurez pas régularisé votre situation.**